



MAIRIE

D'ISNEAUVILLE

COMMUNE D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2008

MAIRIE
REÇU LE

16 DEC. 2008

ISNEAUVILLE
76230

Date de la convocation : 02 décembre 2008

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 17

Représentés : 01

Présents : Mmes et Mrs DUCABLE Gérard, PELTIER Pierre, DUJARDIN Nadine, LEFEBVRE Dominique, DURAND Alain, CADINOT Jean-Claude, GUILMOT Olivier, MERCIER Benoît, CLATZ Brigitte, GILLET Daniel, VASSE François, LEMERCIER Chantal, CARPENTIER Vincent, AUBERT Jean, LELANDAIS Jean-Baptiste, CUVIER Marie-Thérèse GENTY Joëlle.

Absente excusée: Mme Virginie DELISLE pouvoir à Mr Dominique LEFEBVRE

Absente non excusée : Mme Corinne HARDOUIN

Secrétaire de séance : Mr Olivier GUILMOT

OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Le Conseil Municipal

VU – la délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2008 approuvant après enquête publique le Plan Local d'Urbanisme,

VU – les mesures de publicité effectuées :

- . Affichage de la délibération en mairie le 14 octobre 2008,
- . Insertion dans le journal « Paris-Normandie » le 24 octobre 2008,
- . Remise du dossier complet en Préfecture de Seine-Maritime et dans les services de la Direction Départementale de l'Équipement le 28 octobre 2008,
- . Transmission du dossier (format CD rom) aux Personnes Publiques Associées,

VU – le courrier du 1^{er} décembre 2008 de la Direction Départementale de l'Équipement, service de l'aménagement du territoire et de l'environnement alertant la commune d'Isneauville sur différentes difficultés pressenties dans l'application du Plan Local d'Urbanisme approuvé notamment l'établissement d'une étude visée à l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme relative à la ZAC de la Plaine de la Ronce,

VU – les nouveaux documents établis et joints au présent dossier,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret

DECIDE par 18 voix POUR.

1 – d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera en outre, insérée en caractères apparents dans un journal d'annonces légales « PARIS-NORMANDIE ».

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

La présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme approuvé, à monsieur le Préfet de la région de Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public, en mairie.

Pièces jointes :

- rapport de présentation,
- Etude spécifique pour la « PLAINE DE LA RONCE » selon l'article L-111-1-4 du Code de l'urbanisme,
- plans de zonage,
- règlement,
- délibérations,
- PADD et orientation particulière d'aménagement « la Zac du Manoir »,
- Annexes au rapport de présentation (sites pollués, recherche et inventaire des vides et indices de vides, fiches ZNIEFF, bilan hydrologique),
- Annexes (liste des lotissements, droit de préemption urbain, servitudes d'utilité publique, plan des réseaux, règlement de collecte des déchets, voies bruyantes).

Pour copie conforme
Le Maire
Gérard DJCABLE



Transmis Préfecture : 9 décembre 2008

Affichage : 9 décembre 2008